

# Cahier d'acteurs

Entre Montmarault et Mâcon/Chalon-sur-Saône

Janvier 2011 - N°21



## COMITE D'EXPANSION ECONOMIQUE DE L'ALLIER

Hôtel de Rochefort – BP 1641  
03016 MOULINS Cedex  
Tél : 04.70.46.84.10 – Fax : 04.70.46.11.44  
[www.ceea-allier.com](http://www.ceea-allier.com)

### La RCEA

Route Centre Europe Atlantique

## Un enjeu majeur pour le développement économique de l'Allier

**La réalisation prochaine de la mise à 2x2 voies constitue un enjeu majeur pour le développement de l'Allier. C'est véritablement l'attractivité du Territoire qui est en jeu.**

### 1. Le développement de l'Allier se trouve aujourd'hui très fortement pénalisé par la situation actuelle de la RCEA

La situation géographique du Département devrait être dans l'absolu un atout majeur pour son développement. En effet, la position centrale de l'Allier au cœur de l'hexagone en fait théoriquement un emplacement stratégique de choix tant pour les entreprises que pour les populations.

Or aujourd'hui, les infrastructures de communication sont totalement inadaptées aux besoins du Territoire. Plus grave encore, elles constituent un frein au développement des entreprises implantées localement et un obstacle à l'accueil de nouvelles entreprises.

### Or qu'observe-t-on aujourd'hui ?

#### A. Une route « saturée » et devenue totalement inadaptée

Force est de constater que l'aménagement actuel de la RCEA est totalement inadapté au volume du trafic qu'on observe aujourd'hui quotidiennement (véhicules légers et poids-lourds) : ce ne sont pas moins de 8 000 à 15 000 véhicules qui empruntent cet axe chaque jour, dont 40% à 45% de poids lourds sur les tronçons traversant l'Allier (source : DREAL).

En effet, il faut être conscient que cet axe transversal Est/Ouest à vocation européenne constitue une liaison quasiment unique entre l'Europe Centrale d'un côté et la Péninsule Ibérique de l'autre. D'ailleurs, le nombre exceptionnellement élevé de poids lourds étrangers fréquentant cette route en atteste.

## B. Une route exceptionnellement dangereuse

Les conditions actuelles de circulation sur la RCEA rendent cet axe particulièrement accidentogène. Il faut savoir que bon nombre d'habitants de l'Allier redoutent, soit pour leur travail, soit pour leurs loisirs, de devoir emprunter cet axe tant les risques d'accidents sont importants.

Rappelons qu'entre 2005 et 2009, ce sont 74 tués et 204 blessés graves (source DREAL). L'année 2010 aura été encore marquée par un nombre très élevé d'accidents mortels (15 tués en 2010 et déjà 2 morts depuis le début de l'année 2011). Inutile de dire que l'image très négative de la RCEA véhiculée par les médias locaux et nationaux se faisant l'écho régulier de ces accidents dramatiques rejaillit sur l'image de l'Allier.

C'est pourquoi l'amélioration des conditions de sécurité constitue déjà en soi un élément suffisant pour mettre sans délai cet axe à 2x2 voies.

## C. Des entreprises locales pénalisées

Au-delà de ces aspects essentiels de sécurité viennent s'ajouter les difficultés que rencontrent les entreprises locales à assurer un **service de livraison rapide et sécurisé**. En effet, l'évolution de ces dernières années a conduit les entreprises à réduire de façon substantielle leurs stocks au profit de livraisons cadencées et fréquentes. Cela suppose que **l'acheminement et la livraison des marchandises puissent être réalisés dans des délais rapides et dans des conditions de sécurité optimales** ... d'où la nécessité de disposer d'infrastructures à la hauteur des exigences qu'impose l'activité économique.

Les entreprises implantées dans l'Allier et en périphérie sont impatientes de voir ces aménagements se réaliser le plus rapidement possible : PSA, SAGEM, DUNLOP, IVECO, POTAIN MANITOWOC, AMIS, SOCOPA/BIGARD, ADISSEO, VUITTON, DESAMAIS... Toutes ont besoin de savoir - tant pour leur activité actuelle que pour leurs projets de développement - que la perspective d'amélioration des infrastructures routières et de la RCEA en particulier est proche.

Le transport routier est un élément majeur pour ces entreprises, aussi bien pour l'acheminement des matières premières que pour l'expédition de leurs produits. Les délais d'approvisionnement et de livraison sont fondamentaux pour leur rentabilité. L'accès en toute sécurité à ces entreprises par leurs clients est aussi un enjeu fort pour elles, notamment en termes d'image et de dynamisme. Il faut ajouter que l'essor de ces entreprises aura un impact direct sur le développement du tissu économique local : sous-traitants, partenaires, services, commerces,.... L'attractivité du Territoire s'en trouvera largement renforcée. Ce sont au total plusieurs dizaines de milliers d'emplois qui sont concernés par ces infrastructures.

## 2 - La mise à 2x2 voies de la RCEA : un enjeu capital pour le développement des parcs d'activités de l'Allier et l'attractivité du Territoire

Depuis 10 ans, les acteurs publics de l'aménagement et du développement économique, avec le concours financier des collectivités territoriales, ont mis en place une politique de parcs d'activités stratégiques afin d'accueillir des entreprises de dimension nationale ou internationale.

Ces parcs de taille importante sont situés à proximité des agglomérations et/ou grands axes de communication, particulièrement aux carrefours ainsi qu'aux nœuds d'échanges multimodaux. Ils visent une qualité environnementale et un niveau d'équipements élevé afin d'être attractifs. **Ce sont aujourd'hui plus de 1 000 hectares qui sont actuellement disponibles. Or, seuls 25% de ces surfaces se trouvent à ce jour commercialisés.**

La plupart de ces parcs sont situés à proximité de la RCEA ou en liaison avec cette infrastructure.

Citons en particulier :

- Les parcs d'activités de **Montluçon** (Parc de la Loue et de Chateaugay – 4 ZAC) et de Commentry (ZAC de Magnier) ;
- La ZAC du Château d'Eau à **Montmarault** ;
- Le centre routier de **Moulins** / Toulon-sur-Allier, la ZAC des Petits Vernats à Avermes et les zones d'activités d'Yzeure ;
- La plateforme logistique de St Loup / **Vareennes sur Allier** ;
- La ZA Sud Allier à **Lapalisse** via la liaison RN7 ;
- Les parcs d'activités de **Dompierre-sur-Besbre** ;
- Les parcs d'activités de **Bourbon-Lancy** ;
- Les parcs d'activités de **Digoin**.

Par ailleurs, il faut être conscient que le succès du projet - en cours de réalisation - du parc d'activités, « **LOGIPARC 03** » et de sa plateforme multimodale (184 ha) aux portes de Moulins et à proximité immédiate de la RCEA est fortement subordonné à la réalisation de la mise à 2x2 voies de la RCEA.

Il est évident que **la qualité de la desserte routière constitue un élément clef dans le développement de ces parcs d'activités**. Certes, d'autres facteurs/critères rentrent en ligne de compte dans le choix des investisseurs... et en particulier la qualité de la main d'œuvre. Or, il se trouve que c'est précisément un point fort de l'Allier, reconnu par la quasi-totalité des chefs d'entreprises locaux et observateurs économiques. C'est donc bien **la médiocrité des dessertes actuelles qui est à considérer comme un véritable frein à l'accueil d'entreprises nouvelles**.

Tous les investisseurs industriels attachent le plus grand prix aux conditions d'accessibilité dans leurs projets d'implantations, et, d'ailleurs, subordonnent très souvent leur décision à ce critère.

**L'attractivité de tous ces parcs d'activités serait très largement renforcée par la mise à 2x2 voies de la RCEA, notamment par l'amélioration de l'accessibilité de ces zones, mais aussi par la sécurité dans le transport. Or, ces parcs d'activités sont aujourd'hui des éléments clés dans le développement économique de l'Allier. Leur essor constitue un enjeu primordial pour l'économie de l'Allier.**

Enfin, n'oublions pas le Parc d'Attractions et Parc Animalier de l'Allier (le PAL) situé à quelques kilomètres de la RCEA, qui accueille chaque année 500 000 visiteurs et dont le développement est également lié à l'amélioration des voies d'accès.

De plus, la mise en place d'échangeurs complets avec l'A71 à Montmarault et avec la RN7 à Toulon-sur-Allier viendra favoriser l'irrigation territoriale et l'accessibilité des parcs d'activités de l'ensemble du Département au Sud et au centre de l'Allier.

La position centrale du Département met l'Allier et ces zones d'activités, implantées à proximité, en capacité de capter un flux économique européen lié à cette infrastructure transeuropéenne... encore faut-il que les conditions de circulation puissent permettre au Territoire de tirer profit de cet atout géographique.

### 3 - La mise à 2x2 voies de la RCEA : un enjeu majeur pour l'avenir de l'Allier

Le Département de l'Allier a souffert trop longtemps de ne pas disposer d'équipements routiers et ferroviaires, compromettant ainsi son développement.

Comment accueillir de nouvelles entreprises quand on ne dispose pas **d'axes de circulation offrant à la fois fluidité et sécurité ?**

Comment accompagner le développement de nos entreprises et les déplacements de nos populations quand on n'est pas en mesure de proposer **des solutions alliant efficacité économique et sécurité des personnes ?**

L'Allier a payé un prix fort dans son développement par le retard historique en termes d'aménagement de ses infrastructures, et en particulier de la RCEA, alors que sa position centrale constitue un atout potentiel considérable.

De plus, la fréquence et le nombre d'accidents mortels sur cette route ne sont plus soutenables.

Enfin, n'oublions pas que le Département de l'Allier a perdu en 30 ans près de 50 000 habitants et qu'il fait encore partie aujourd'hui des 7 Départements de France qui voient leur population diminuer : il est donc essentiel que le Département puisse enfin disposer d'infrastructures performantes. Il y va de son développement et de sa capacité à y générer de l'activité et de l'emploi pour aujourd'hui et demain.

## Conclusion :

**L'aménagement de la RCEA constitue véritablement une priorité pour notre Département. L'Allier a besoin de cet aménagement dans les meilleurs délais pour répondre aux défis qui sont les siens :**

- 1. Créer les conditions pour que les entreprises implantées localement puissent se développer.**
- 2. Offrir des conditions attractives pour que de nouvelles entreprises viennent s'implanter dans notre Territoire.**
- 3. Contribuer, par la mise à disposition d'infrastructures de qualité, au développement d'activités nouvelles et ainsi à la création d'emplois.**

**Toute l'économie du Département se trouvera impactée favorablement par cet aménagement.**

**C'est donc bien l'attractivité de l'Allier et son développement qui sont en jeu à travers la réalisation de cette mise à 2x2 voies de la RCEA.**